Titre : Une approche par les communs de l'accès à l'alimentation durable

Julie Lequin, Responsable de recherche et développement de la SCOP SaluTerre, membre associée de l'UMR SAD-APT

Geneviève Fontaine, Chercheuse associée à l'UMR GREDEG, chargée de recherche de l'Institut Godin, coordinatrice du centre de recherche de la SCIC TETRIS, membre de La Coop des Communs.

L'alimentation concerne aussi bien nos modes de vie, nos cultures, nos modes de production, nos rapports à la terre, à sa propriété et à ses usages, nos formes de relations sociales et nos modes d'appréhension sensibles du monde. Ce « fait social total »¹ repose sur un système complexe d'éléments et de relations entre ces éléments. La question de l'alimentation durable suppose une approche systémique qui ne se réduit pas à celle de la gestion durable de ressources alimentaires. Pour être durable, l'alimentation doit aussi être questionnée sur le plan de l'accessibilité, donc pensée en termes de justice sociale tout au long de la chaîne allant de l'accès à la terre à la consommation alimentaire et passant par la gestion des déchets. Il s'agit de mettre en actes le respect de l'égalité en dignité de tous les modes de relations construits autour de l'alimentation. Nous nous proposons ici de montrer que ce grand défi du 21^{ième} siècle, peut gagner en pertinence en mobilisant une « approche par les communs ». Cette approche s'appuie sur le référentiel théorique des communs, encore peu mobilisé dans le champ disciplinaire des « systèmes alimentaires alternatifs »². Elle a été construite à partir d'un projet de recherche-action ACTTES (Activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire), porté par La Coop des communs³ et la Chaire ESS de l'Université de Marne la Vallée⁴.

Les projets s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable concernant l'alimentation durable (ODD 2), la consommation responsable (ODD 12) et/ou les initiatives relevant des systèmes alimentaires alternatifs, qu'ils soient portés par des organisations privées ou par des institutions publiques, peinent à relier la question de l'accès (physique, culturel, économique) à celle d'une alimentation qui soit à la fois durable, équitable et respectant les droits culturels⁵. Des études pointent même le fait que ces initiatives peuvent renforcer les inégalités existantes en termes d'accessibilité à l'alimentation (Partie I). Comment dès lors favoriser le déplacement du regard, le pas de côté qui permettrait à ces initiatives d'éviter ces eccueils ? Comment, plus

¹ Marcel Mauss, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, paru en 1923-1924 dans l'<u>Année Sociologique</u>

² LE VELLY, Ronan, (2017), Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence, Presses de l'École des Mines, Paris, 200 p.

³ https://coopdescommuns.org/fr/association/

⁴ http://www.u-pem.fr/chaire-economie-sociale-solidaire/la-chaire-ess/presentation/

⁵ Patrice Meyer-Bisch, « analyse des politiques publiques au regard des droits culturels », www.droitsculturels.org

largement, rendre effective une logique systémique dans la prise en charge écologique des enjeux de l'alimentation durable?

Le cheminement scientifique empirique parcouru par les initiatives de terrain⁷ engagées dans le projet de recherche-action ACTTES a fait découvrir l'importance des communs non comme un énième dispositif d'action collective ou objet de recherche, mais comme une approche théorique et opérationnelle, construite sur une combinaison de contextes, postures et modes d'actions. L'accès à l'alimentation durable est apparue au travers de ce projet de recherche comme l'une des dimensions essentielles de ces « communs de territoire », existants ou en émergences. Mais l'approche par les communs s'est également révélée être un moyen pour favoriser une prise en compte de l'usage et de l'accès dans les initiatives de transition. Il s'agira donc de mobiliser les questionnements de cette approche par les communs sur des initiatives de transition centrées sur l'alimentation durable pour leur permettre de mieux intégrer la dimension de l'accessibilité effective (partie II).

I - Questionner l'accessibilité à l'alimentation tout au long de la chaîne

Force est de constater que l'accès à l'alimentation telle qu'elle est structurée économiquement, culturellement ou encore géographiquement ne répond pas aux besoins de toutes et tous, voire peut être source d'inégalités.

Accès à la terre, accès aux équipements de transformation, accès à l'achat de produits de qualité, accès aux espaces de gouvernance : quelle justice alimentaire ?

Tout d'abord, l'accès à la terre, en lien avec une activité agricole professionnelle ou domestique, comporte des disparités. Indépendamment de l'accès au foncier que nous ne développons pas ici, l'accessibilité se joue à l'échelle des particuliers, celui de l'éloignement de certains publics des espaces d'auto-production en ville notamment. Une revue de littérature nord-américaine⁸ traitant de la justice alimentaire au sein de l'agriculture urbaine montre ainsi que les emplacements choisis par les aménageurs pour implanter des jardins partagés se trouvent plus souvent dans des quartiers favorisés. En France, l'expérience de SaluTerre montre que le montage des projets jardins partagés dans l'espace public donne lieu à des phénomènes d'exclusion ou d'invisibilisation (physique, politique) de certaines personnes. La communication réalisée par les collectivités (comme les flyers) pour mobiliser les habitants dans le cas de la création d'un projet de jardin partagé peut contribuer à accentuer l'exclusion d'un certain public : certains ne parlent pas le français, certains ne savent pas lire, d'autres ne lisent jamais les prospectus ou encore pensent ne pas être concernés (distance cognitive). Ce sont autant de cas rencontrés par SaluTerre lors des portes-à-portes réalisés pendant la phase de mobilisation de la population en amont des

⁶ Emilie Hache, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, La Découverte – Les empêcheurs de penser en rond, Paris, 2011, 248 p.

⁷ dont la SCOP Saluterre et la SCIC Tetris

⁸ HORST, Megan, MCCLINTOCK, Nathan, et HOEY, Lesli. The intersection of planning, urban agriculture, and food

justice: a review of the literature. Journal of the American Planning Association, 2017, vol. 83, n°3, p. 277-295.

projets. Autant de personnes qui témoignent pourtant de leur intérêt à s'investir dans les projets et qui participent par la suite aux réunions de concertation. De façon générale, les recherches⁹ montrent des « effets de clubbisation » au sein de ces initiatives : la composition socio-économique des bénéficiaires (jardiniers) s'homogénéise, les classes moyennes et supérieures étant fortement représentées.

Concernant la distribution, autre composante de l'accessibilité, des disparités géographiques conditionnent l'accès à des aliments sains, abordables et culturellement adaptés. D'après la même revue de littérature¹⁰, la nourriture de bonne qualité à prix abordable est moins disponible dans les quartiers à revenu faible, appellés « déserts alimentaires » (United States Department of Agriculture), déserts qui commencent aussi à apparaître en Europe supposée pourtant moins impactée par la question de la distance aux services. Naissent aussi des phénomènes de gentrification alimentaire¹¹ : l'implantation de nouvelles enseignes de distribution rend le quartier plus attrayant pour des nouveaux arrivants plus aisés, et fait donc augmenter le prix du foncier. L'accès à l'alimentation dans des quartiers à faible revenu est très souvent inégalitaire : soit certaines enseignes évitent de s'implanter dans ces quartiers, qu'elles considèrent comme à faible pouvoir d'achat, soit des enseignes « vertes » ou « saines» s'y implantent mais se révèlent trop chères ou éloignées de ce que les habitants « initiaux » recherchent. En plus de contribuer à faire potentiellement augmenter le prix du foncier (phénomène de gentrification), ces choix modifie l'environnement alimentaire présent dans les quartiers, par la fermeture de commerces plus historiques. L'étude du profil sociologique d'un supermarché coopératif à « finalité sociale » à Schaerbeek, quartier de Bruxelles caractérisé par une forte diversité socio-économique, un faible taux d'emploi, des ménages jeunes et de nombreuses familles avec enfants, montre qu'il ne correspond pas à la diversité des profils du quartier¹² : les ménages fragiles, notamment, ne se retrouvent pas parmi les membres.

La problématique de l'accès à l'alimentation pour toutes et tous aborde aussi la question de la transformation et de la préparation culinaire des produits c'est-à-dire de l'accès à des espaces et des équipements de transformation, de la légumerie professionnelle à de la mise en conserve domestique. Pour les nombreuses initiatives qui organisent une redistribution

⁹ CHARMES, Éric. Les Gated Communities : des ghettos de riches ? 2011, (En ligne), https://laviedesidees.fr/Les-Gated-Communities-desghettos.html ; BOURDEAU-LEPAGE, Lise et VIDAL, Roland. Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? 2012 ; TORRE, André et BOURDEAU-LEPAGE, Lise. Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques. Dossier nature(s) en ville, 2013 ; DEMAILLY, Kaduna-Ève. Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France. Carnets de géographes, 2015, n°8 10 Horst et al., 2017

¹¹ Cohen, Nevin (2018), Feeding or starving gentrification: the role of food policy, Policy brief, https://www.cunyurbanfoodpolicy.org/news/2018/3/27/feeding-or-starving-gentrification-the-role-of-food-policy

¹² CLOSSON, Catherine, FOURAT, Estelle, HOLZEMER, Laurence, et HUDON, Marek. Social inclusion in an alternative food network: values, practices and tensions. Université Libre de Bruxelles, 2019, (En Ligne), https://ideas.repec.org/p/sol/wpaper/2013-280933.html

alimentaire et/ou qui tentent de réduire le gaspillage alimentaire, l'accès aux équipements de transformation apparaît comme un élément incontournable de l'autonomie alimentaire des personnes en permettant à la fois la conservation des aliments dans le temps et la (re)conquête de la maîtrise de ce que l'on mange. On pourrait parler ici d'émancipation alimentaire. Mais si de plus en plus d'initiatives privées ou publiques se créent dans une volonté de relocaliser des circuits alimentaires (abatttoir de proximité, légumerie en lien avec de la restauration collective, etc.), peu sont en lien avec les initiatives de la redistribution alimentaire¹³ et de la réduction du gaspillage alimentaire. Et plus généralement, sur le plan domestique, les logements, notamment des personnes en situation de précarité (insalubres, petits, etc.) n'offrent pas des cuisines spacieuses et organisées pour permettre une véritable capacité de transformation et de conservation.

Pour illuster ces propos, prenons le cas du Pays de Grasse documenté par la dynamique collective TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) qui a participé au programme ACTTES. Sur ce territoire des Alpes-Maritimes marqué par de fortes inégalités socio-économiques et par une paupérisation d'une partie de la population (deux quartiers prioritaires de la ville notamment avec un revenu médian en baisse), de nombreuses initiatives associatives et municipales assurent une redistribution alimentaire (Resto du cœur, Secours populaire, Secours catholique, épiceries sociales gérées par les CCAS...) mais les produits ainsi rendus accessibles sont majoritairement des produits secs (pates, riz, semoule, farine...) ou issus de la transformation de l'industrie agro-alimentaire (concerves, laitages...). Pourtant, des entreprises locales disposant d'invendus en fruits et légumes frais sont prêtes à contribuer à cette redistribution. Un partenariat existe ainsi entre une épicerie solidaire et une entreprise fabriquant des soupes et salades de fruits. La difficulté vient alors du fait que cette entreprises donne à l'épicerie solidaire des quantités tellement importantes des mêmes fruits ou légumes en surplus (que des tomates, puis que des courgettes...) que la redistribution par une seule structure n'ayant pas accès à un outil de transformation ne permet pas d'éviter le gaspillage d'une partie de ces produits frais. En réunissant les acteurs de cette redistribution alimentaire mais aussi les groupes informels de freegan et des habitants, TETRIS a pu mettre en évidence que l'accès à des outils de transformation mutualisés manquait sur ce territoire pour rendre réellement accessibles ces produits frais et en partie bio dans une logique d'émancipation alimentaire.

L'ensemble de ces phénomènes mettent en évidence de façon sous-jacente l'existence d'inégalités par rapport à l'accès aux espaces de gouvernance alimentaire, où une homogénéité de classes sociales prédomine¹⁴. C'est à la fois une cause de ces problèmes d'accessibilité (les projets étant « par nature » peu accessibles, ils créent de fait de l'exclusion, qui s'accroit d'autant plus dans le cercle « restreint » des projets, ce qui tend à éloigner une certaine partie des personnes des espaces de gouvernance, et donc à créer

¹³ MARESCOT, Clémence. Transformation par et pour des populations vulnérables de fruits et légumes issus de l'agriculture urbaine et locale, étude portée par la Chaire Agricultures Urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes, 2019

¹⁴ Horst et al., 2017

petit à petit une homogéineté des personnes qui ont un accès) mais aussi une conséquence (les classes sociales qui dominent dans ces espaces tendent à créer et faire évoluer les projets au travers de leurs propres représentations, valeurs, cultures, donnant des orientations et des typologies aux projets éloignées des valeurs et cultures d'autres personnes ou communautés, et ainsi ne pas les inciter à s'inclure dans ce type de projet). Dans le cas du développement d'un projet de tiers-lieu nourricier mené conjointement avec SaluTerre, l'association Les Râteleurs a organisé du porte-à-porte et des ateliers de cuisine où une centaine de personnes se sont montrées intéressées et ont participées aux échanges, et pourtant aujourd'hui, l'association Les Râteleurs renouvelle un constat posé initialement : la difficulté de « faire venir les personnes qui en auraient le plus besoin ». Il semble que seules les cuisines de rue connaissent une forte mobilisation encore aujourd'hui, mais ce n'est pas nécessairement le cas des autres types d'actions. Dans son développement, l'association a vu l'émergence de projets secondaires portés par les personnes les plus mobilisées. Force est de constater que certains de ces projets ne sont pas adaptés au public qu'il souhaite viser. Par exemple, le projet de drive des producteurs, qui a vu le jour en 2020, se concrétise difficilement faute de mobilisation. En réalité, le drive propose des denrées à haute valeur ajoutée issues du terroir qui ne correspondent pas forcément au « manger de tous les jours » et donc n'intègre pas les besoins des personnes plus précaires. L'absence des personnes dites vulnérables des espaces de gouvernance et de conception des projets pourrait expliquer que les projets qui émergent ne soient pas en adéquation avec l'ensemble des besoins et des publics auxquelles souhaitent répondre l'association.

Questionner les systèmes alimentaires

Nos réflexions intègrent donc sur le fait alimentaire deux éléments primordiaux.

D'une part, bien souvent, les initiatives de transition qui cherchent justement à apporter des réponses aux nouveaux enjeux agricoles et alimentaires, peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés, voire créent de l'exclusion sociale, cognitive ou économique¹⁵. En référence aux ODD, nous pouvons dire qu'elles ont du mal à mettre en œuvre une démarche systémique leur permettant de les prendre tous en compte simultanément ou pour le moins de combiner l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) avec l'ODD 1 (pas de pauvreté) et l'ODD 10 (réduction des inégalités).

D'autre part, la réponse apportée par la puissance publique et les structures de la solidarité de proximité au travers de l'aide alimentaire ne répond pas à ces enjeux : les dispositifs d'aide alimentaire, s'ils apportent des réponses à des situations d'urgence, entretiennent une forme de précarisation socio-alimentaire et de stigmatisation des publics, notamment par le non-respect de l'équilibre alimentaire (produits ultra transformés, peu de produits frais, peu de produits de qualité)¹⁶. Une étude sur l'Alimentation et l'État Nutritionnel des

¹⁵ Closson et al., 2019.

¹⁶ Darmon, Nicole 2006, Un colis de référence pour une aide alimentaire équilibrée, Cahiers de Nutrition et de Diététique, volume 41, pages 118-124; Paturel Dominique, 2014, Aide alimentaire : et si on pensait différemment le système alimentaire ?, Alimentation et Pauvreté , Portail Agrobiosciences INRA

Bénéficiaires de l'Aide alimentaire¹⁷ (ABENA) réalisée en 2011-2012 montre que la prévalence de certaines pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, etc.) est particulièrement élevée chez les usagers de l'aide alimentaire. En France, la précarité alimentaire reste traitée par l'assistance et non par l'ambition d'émancipation¹⁸. Or, la question alimentaire pourrait être perçue comme un levier de démocratie¹⁹, relevant à la fois d'enjeux de justice alimentaire (droit pour toutes et tous) et de citoyenneté (participation et émancipation).

Les différents registres de questions concernant l'accessibilité à l'alimentation restent insuffisamment articulés les uns avec les autres, et cela reste un des défis des solidarités alimentaires.

II - Faire un pas de côté pour aborder différemment la question complexe de l'accessibilité à l'alimentation

Les enseignements du projet de recherche-action ACTTES

Le projet de recherche-action ACTTES mené en 2019 dans le cadre de l'appel à projet CO³, montre qu'aborder de tels sujets complexes, sources de dilemmes sociaux, par le prisme des communs, permet de transformer la manière dont les acteurs agissent (ou du moins pensent) leur action et, notamment, de soulever des sujets le plus souvent non questionnés et d'induire des synergies inexplorées entre eux.

ACTTES souhaitait tester l'hypothèse que l'activation de communs de territoires pouvait être un médium de mise en synergie des initiatives de transition à l'échelle des territoires. Ce programme de recherche action piloté par l'association La Coop des Communs et par la Chaire ESS de l'Université Marne la Vallée, associait également des acteurs privés et publics agissant sur différents enjeux de la Transition Ecologique et Solidaire (TES): Mobilité Descartes à Champs sur Marne, MOTRIS à Reims autour du recyclage, Saluterre à Près-les-Bordeaux, OCUS compagnie d'art de la rue à Saint-Germain-sur-Ille près de Rennes , la commune de Loos en Gohelle, TETRIS animant un tiers lieu de la transition à Grasse, la dynamique nationale Territoire Zéro Chomeur de Longue Durée ou encore l'Agence

www.agrobiosciences.org/archives-114/alimentation-et-societe/publications/article/aide-alimentaire-et-si-on-pensait-differemment-le-systeme#.XIMCiW5Fxzp; PATUREL, Dominique, 2020. De l'aide alimentaire à l'aide humanitaire : récit d'un dérapage social. Urgence Transformation Agricole et Alimentaire, https://utaa.fr/2020/05/18/de-laide-alimentaire-a-laide-humanitaire-recit-dun-derapage-social/

¹⁷ Etude sur l'alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire (ABENA) menée sur six territoires urbains dont 4 franciliens (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine), 2012-et-evolutions-depuis-2004-20052

¹⁸ BRICAS, Nicolas et PATUREL, Dominique, 2020, Pour une réforme de nos solidarités alimentaires, Chaire Unesco Alimentations du Monde, So What, n°9, (En ligne), https://www.chaireunesco-adm.com/No9-Pour-une-reforme-de-nos-solidarites-alimentaires-470

¹⁹ Ndiaye, Patrice et Paturel, Dominique (2017). La démocratie alimentaire locale: quels rôles pour les collectivités locales?.

Française de Développement autour de l'acès à l'eau à Kinshasa. Ces initiatives ont participé activement au projet ACTTES, au sein des séminaires et parfois à distance, qui les ont amenés à interroger leurs pratiques par des questionnements tirés des différentes approches théoriques des communs. Plusieurs temps de réflexion lors du colloque « Territoires Solidaires en Commun : controverses à l'horizon du translocalisme » organisé du 12 au 19 juillet 2019 au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle ont permis au groupe de recherche-action se s'enrichir d'autres initiatives ayant des portes d'entrée différentes dans la TES.

Il est notamment ressorti du programme recherche-action que ce n'est pas tant l'activation de communs à l'échelle des territoires qui permet aux initiatives de la TES de se baser sur une logique systémique intégrant les questions d'accessibilité et de justice sociale, que la mobilisation d'un questionnement basé sur les analyses des communs qui permet d'éclairer différemment ces initiatives de la TES. Notamment parce que l'approche par les communs permet aux acteurs et aux chercheurs de réinterroger les initiatives sur leur rapport au temps, à l'espace et/ou aux distances, aux savoirs, mais aussi aux ressources (internes et externes au commun).

Une approche par les communs

Concernant l'alimentation, une telle mobilisation de l'approche par les communs par les initiatives de transition qui peinent à inclure les différents publics socio-économiques permettrait-elle de transformer la manière dont elles agissent, et donc de mieux viser l'inclusion²⁰?

Elinor Ostrom²¹ précise que les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté. Ils sont donc caractérisés par une communauté s'auto-organisant sur le temps long. Ils ne correspondent pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des situations où les membres d'une communauté donnée se sont dotés et mettent en œuvre des règles de gestion et de gouvernance de cette ressource.

On a souvent l'image simplificatrice qu'un commun est une ressource ET une communauté ET des règles de gouvernance et de propriété que cette communauté a construites pour gérer son accès à cette ressource²². Mais la grande diversité des manières de faire commun²³ et leur confrontation avec la question de l'accessibilité pour toute et tous, de la justice sociale et de l'émancipation²⁴, conduit à approcher les communs comme l'agir d'un collectif -

²⁰ C'est une des questions du groupe naissant « Agriculture et avenir du monde rural » de La Coop des Communs

²¹ Governing the commons, 1990; « Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles », E. Ostrom, de Boeck, 2010.

²² CORIAT B. (dir.) (2015), « Communs fonciers et communs intellectuels. Comment définir un commun ?» in Le retour des communs - La crise de l'idéologie propriétaire, Les liens qui libèrent, p23-50.

²³ BOLLIER D. (2014) trad. PETITJEAN O., La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage, éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2014.

²⁴ Fontaine Geneviève (2019)

plus ou moins ouvert aux altérités – organisant, sur le temps long, son accès à des ressources à la fois encastrées dans les rapports sociaux, enchâssées par leurs dimensions matérielles et immatérielles et pouvant s'emboîter pour former un système. Les communs sont ainsi avant tout des dynamiques collectives instituant des règles autour de systèmes de ressources pour lesquels les membres du groupe ressentent un fort concernement. Ce concernement peut provenir du fait que ces systèmes de ressources assument des fonctions sociales²⁵ y compris de subsistance, contribuent à l'organisation des solidarités de proximité²⁶ et donc à la structuration sociale, et/ou contribuent à la réalisation effective des droits humains fondamentaux ²⁷. L'agir commun généré par ce concernement, dans la diversité de ses formes et modalités, manifeste le principe politique du commun²⁸.

L'approche par les communs issue notamment du programme ACTTES repose sur l'idée de la compossibilité des théories des communs²⁹. En effet, si l'on considère les communs comme des dynamiques collectives instituantes mues par un principe politique s'incarnant dans des pratiques d'agir commun variées et variables dans le temps, alors les approches théoriques sur les communs peuvent co-alimenter l'action.

Requestionner la question alimentaire

Cette approche nous semble permettre d'aborder la question alimentaire sous des aspects non encore envisagés.

Premièrement, elle permettrait de dépasser la conception de l'alimentation comme simple ressource nutritive et donc l'approche productiviste de la sécurité alimentaire, pensée en termes de disponibilités caloriques et donc de stratégies d'accroissement de ces disponibilités³⁰. Il s'agirait alors de voir l'alimentation comme un système de ressources enchâssé dans les structures sociales et culturelles. Dès lors, les initiatives concernant l'alimentation durable (ODD 2), la consommation responsable (ODD 12) et/ou les initiatives relevant des systèmes alimentaires alternatifs seraient incitées à prendre en compte les fonctions sociales des préférences alimentaires³¹ (liées à la santé, aux fonctions culturelles, religieuses etc.) et à les inclure dans la conception, la conduite et l'évaluation de leurs actions touchant à l'alimentation. Si cette conception est de plus en plus acceptée, elle reste

²⁵ RODOTA S. (2016), "Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle", Tracés. Revue de Sciences Humaines [en ligne], hors-série "l'Italie des biens communs", 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 07 janvier 2017.

²⁶ GARNIER J. et ZIMMERMANN J-B. (2018), "Proximités et solidarités : de l'Etat-Providence aux communs sociaux", WP 2018 de l'école d'économie d'aix-marseille, n°7, 2018.

²⁷ FATTORI T. (2015), « Biens communs, justice sociale et environnementale », in Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine, Tendance de la cohésion sociale n°25, éditions Conseil de l'Europe.

²⁸ DARDOT P. et LAVAL C. (2014), Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle, ed La Découverte, 2014, 400 p.

²⁹ Fontaine G. (2019)

³⁰ Paturel Dominique, Marajo-Petitzon Élodie, Chiffoleau Yuna, « La précarité alimentaire des agriculteurs », Pour, 2015/1 (N° 225), p. 77-81. DOI : 10.3917/pour.225.0077. URL : https://www.cairn-int.info/revue-pour-2015-1-page-77.htm

³¹ Chaire Agricultures Urbaines

à la marge par rapport à des besoins pensés davantage en termes quantitatifs et nutritifs et en termes de normes de consommation au regard de l'augmentation démographique et des ratios de population urbaine par rapport à la population active agricole³².

Cette approche permet également d'envisager l'alimentation comme un processus collectif reposant sur un ensemble de ressources matérielles (foncier, eau potable, semences, infrastructures agro-alimentaires, produits alimentaires consommables...), immatérielles (savoir-faire agricoles, culinaires,...) et intangibles (convivialité, inclusion sociale...). Elle nous dit que si les ressources matérielles et immatérielles peuvent faire l'objet d'un processus marchand, ce n'est pas le cas des ressources intangibles qui sont pourtant le moteur de l'agir commun³³. Or ce sont ces ressources intangibles qui permettent de donner du sens et de faire lien entre les différentes fonctions économiques, sociales et environnementales de l'alimentation, entre ses modes de consommation et ses autres dimensions (production, commercialisation, lien social etc.). Dit autrement, sans la reconnaissance de sa dimension intangible, l'alimentation est réduite à ses fonctionnalités biologiques ou est analysée comme des pratiques économiques soit de production, soit de consommation, ayant chacunes des conséquences sociales et environnementales. Regarder l'alimentation comme un commun permet de reconnaitre son caractère systémique et la valeur incommensurable de sa part intangible. La question de l'accessibilité alimentaire s'en trouve élargie puisque ce qu'il importe de rendre accessible n'est plus uniquement les produits alimentaires consommables ou bien les ressources matérielles permettant de les produire, mais l'ensemble des ressources matérielles, immatérielles et intangibles qui constitue le fondement des pratiques d'alimentation. Ainsi, sur le Pays de Grasse, TETRIS, en réponse aux constats relatés précédemment, développe au sein du tiers lieu situé en quartier prioritaire, un espace de production agricole (Comm'Une Ferme) et un espace de transformation (Comm'Une Cuisine) qui sont interreliés et composent ensemble un espace d'échange d'expérience et de savoirs autour de l'alimentation ouvert à la diversité des pratiques et des cultures. Ces espaces (espaces cultivés, cuisine professionnelle, salles d'atelier et de restauration en collectif...), mais aussi l'ensemble des ressources alimentaires y compris celles issues de la collecte des fruits et légumes invendus du territoire ainsi que les savoirs et expériences partagés sont appréhendés comme un système de ressources matérielles, immatérielles et intangibles, et sont gérés en s'appuyant sur l'approche par les communs. Les habitants, les usagers du tiers lieu et des associations partenaires élaborent leurs règles de fonctionnement au fur et à mesure que les questions émergent de leur contribution aux activités de production, de collecte, de transformation, de redistribution et de gouvernance. L'ensemble des activités sert également de support de révélation et d'acquisition de compétences pour des personnes très éloignées de l'emploi.

³² Paturel et al., 2015

³³ ALLAIRE G. (2019), "L'ambivalence des communs", Développement durable et territoires [en ligne], vol. 10, N°1/ avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 19 avril 2019, URL: http://journals.openedition.org/developpementdurable/13442; DOI: 10.4000/developpementdurable.13442

Cette expérience, bien que loin d'être exemplaire en termes d'accessibilité à tous les publics, illustre le fait qu'en questionnant les initiatives liées à l'alimentation par le prisme des communs, on puisse les amener à adopter une logique beaucoup plus systémique, ne découplant pas les pratiques de production de celles de consommation et d'échanges, et de celles liées à la dimension intangible de l'alimentation. En considérant que la dimension intangible de l'alimentation a une valeur intrinsèque, on reconnait qu'organiser l'accès aux ressources alimentaires matérielles ne saurait suffire et que c'est l'accès aux systèmes de ressources permettant l'agir commun autour de l'alimentation dans la diversité de ses formes qui doit être prise en compte dans la conception et l'évaluation de ces projets.

Une approche par les communs permet également de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives. Il ne s'agit pas simplement de relocaliser les chaînes de production-distribution-alimentation, et donc de recréer des marchés relocalisés qui certes répondraient à toutes les injonctions de qualité, de proximité, de traçabilité etc., mais finalement risqueraient (et c'est ce qu'on peut déjà un peu observer) de reproduire les inégalités socio-économiques. L'enjeu serait (aussi) de "relocaliser les chaînes de pouvoir" et de démocratie. Terme conceptualisé par Tim Lang, Sue Both et John Coveney en 1998, la démocratie alimentaire trouve son fondement à la fois dans une dimension de nouveaux droits sociaux et d'action collective.

Les communs ne sont pas démocratiques par nature et ne contiennent pas non plus par essence de dispositifs cherchant à assurer une forme de justice sociale. Mais ils contiennent des questionnements sur les processus que les participants adoptent pour définir les règles régissant leurs usages communs des systèmes de ressources qui entrent dans leur concernenment et donc dans leur agir commun. En invitant à définir des règles concernant les différents usages possibles des ressources, des règles délimitant les groupes d'usagers concernés par ces différents usages, des règles sur les modalités de prise de décision dans ces différents groupes et des règles de gestion des conflits, l'approche par les communs offre un panel de questionnements qui peut être mobilisé pour rendre opérationnel le concept de démocratie alimentaire. A l'heure où se réfléchissent les politiques de relocalisation alimentaire, les questionnements de l'approche par les communs sur la propriété (étendue à l'usage) et sur la gouvernance sont incontournables pour ne pas passer à côté des questions de justice et d'accessibilité réelle, de démocratie, d'émancipation et de citoyenneté alimentaire.

Conclusion

De plus en plus, reconnaître l'alimentation comme un (bien) commun³⁴, c'est-à-dire comme un droit fondamental, fait son chemin sur le plan de la recherche. Nous proposons ici un cadre conceptuel qui permet de traduire/d'opérer cette reconnaissance au travers de la question de l'accessibilité à l'alimentation durable. Questionner l'accès à l'alimentation permet de considérer les Objectifs de Développement Durable de façon systémique. En se basant sur le projet de recherche ACTTES, l'approche par les communs s'est révelée être un moyen pour favoriser une prise en compte de l'usage et de l'accès dans les initiatives de transition, car elle leur permet de réinterroger les initiatives sur leur rapport au temps, à l'espace et/ou aux distances, aux savoirs, mais aussi aux ressources (internes et externes au commun). L'approche par les communs permet de considérer l'alimentation, non comme un ensemble de pratiques de production, de distrubtion et de fonctionnements socioéconomiques mais bien comme un processus collectif reposant sur un ensemble de ressources matérielles (foncier, eau potable, semences, infrastructures agro-alimentaires, produits alimentaires consommables...), immatérielles (savoir-faire agricoles, culinaires,...) et intangibles (convivialité, inclusion sociale...). Considérer l'alimentation comme un commun permet de reconnaitre son caractère systémique et la valeur incommensurable de sa part intangible, ces ressources permettant de faire le lien entres les fonctions et vecteur de l'agir commun. La question de l'accessibilité alimentaire s'en trouve élargie puisque ce qu'il importe de rendre accessible n'est plus uniquement les produits alimentaires consommables ou bien les ressources matérielles permettant de les produire, mais l'ensemble des ressources matérielles, immatérielles et intangibles qui constitue le fondement des pratiques d'alimentation.

Poursuite d'ACTTES sous une autre forme qui permettrait de mettre à l'épreuve de façon plus approfondie ce cadre conceptuel dans les initiatives analysées tout au long de cet article.

Un questionnement par les communs permettrait peut-être également de faire de l'enjeu de alimentation durable un vecteur de dépassement des particularismes en permettant aux populations de « renouer » autour de la notion de « communauté » au service de la gestion d'un système de ressources communes à l'échelle d'un bassin de vie. En effet, cette approche permet de s'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre inititiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé dans lequel les acteurs peuvent coopérer autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics et contribuer, ne va pas de soi. Cela suppose un travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques.

³⁴ Conférence de François Collart-Dutilleul le 14 novembre 2017 à une rencontre du Comité Français pour la Solidarité Internationale ; Coriat, Benjamin et Leyronas, Stéphanie, L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres, Theconversation, https://theconversation.com/lalimentation-nest-pas-une-marchandise-comme-les-autres-125259 (En ligne)